

## **Assemblée Générale Annuelle École Lanaudière**

Jeudi 08 septembre 2022 : 19h à 21h15

### Compte Rendu version non-officielle

1. Ouverture d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé et approuvé par Monsieur Benson

3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Mme Retout se porte volontaire

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente

Proposé et approuvé par Monsieur Benson

5. Explication des nouvelles règles pour le CÉ

5.1 Compositions des membres

5.2 Durée du mandat

5.3 Formation obligatoire pour siéger au CÉ

5.4 Séances du CÉ

Mme Bertrand explique le fonctionnement du CÉ. Sont notamment mentionnés :

- La recherche de 5 parents membres pour le conseil d'établissement et au moins d'un membre pour le comité de parents.
- La disponibilité de la formation obligatoire en ligne
- La préférence de sessions en présentiel, avec l'ouverture à considérer pour le virtuel si cela garantit la présence des membres

**Question** d'un parent : « que fait le CÉ ? », explications et exemples de mandats du CÉ cités par Mme Bertrand

Le conseil, qui est toujours présidé par un parent, a un rôle décisionnel sur plusieurs questions comme l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps attribué à chaque matière, etc. Le conseil d'établissement donne aux écoles une plus grande autonomie et permet aux parents de jouer un rôle actif au sein des établissements.

## 6. Compte-rendu du CÉ 2021-2022

Rappel par Monsieur Benson de

- la composition du CÉ 2021-2022 (5 parents membres + 2 membres substitués + 8 membres enseignants)
- la tenue de 6 sessions dont 1 présentielle (juin)
- l'ensemble des actions / décisions du CÉ sur l'année (voir le PowerPoint présenté pour plus de détails)
  - Adoption du budget de fonctionnement de l'école
  - Coût des activités extérieures
  - Reconduction de l'application HopHop
  - Adoption des activités sportives et culturelles
  - Aménagement des horaires

## 7. Adoption des procédures d'élection

- a. Désignation d'un président d'élection

Non requis.

## 8. Présentation de la Fondation (pendant le déroulement des élections)

Présentation faite par Mme Côté (voir PowerPoint présenté pour les détails)

## 9. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

LE CÉ est complet.

Sont reconduites pour une 2<sup>e</sup> année Mme Brien et Mme Lacroix

S'ajoutent Mme Vachon, Mme Grignan et Mr Goyette-Côté

Les substitués de cette année sont Mme Retout et Mme Côté

## 10. Élection des représentants au comité du Service de Garde

Présentation du fonctionnement du CUSG faite par Mme Bertrand, au nom de la Responsable du SDG (Mme Da Costa, absente) :

- Place importante des parents membres (recherche de 2-3 parents)
- Tenue de 2-3 rencontres dans l'année

Pas de parent volontaire durant la session. Précision faite que les volontaires pourront se joindre en cours d'année.

Décision d'utiliser la Soirée de Rencontre Parents-Enseignants du 14 septembre pour relancer la recherche de membres.

**Question** d'un parent : « comment fonctionne le SG ? », réponse de Mme Bertrand d'attendre la rencontre du 14 septembre pour recevoir tous les détails.

## 11. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents de la commission scolaire

Explication faite par Mme Bertrand du Pourquoi et des Bienfaits de participer au comité de parents de la commission scolaire. Précision faite du fonctionnement (1 session aux 2 mois, en présentiel [adresse mentionnée : 5500 Sherbrooke Est], 2 membres venus du CÉ qui peuvent s'alterner, mission de ramener les informations pertinentes au CÉ)

Aucun volontaire parmi les membres présents. Mme Bertrand va demander une dérogation au Secrétariat général pour pouvoir reporter l'élection au prochain CÉ.

## 12. Formation de l'OPP

Pas d'OPP formé lors de la séance.

Rappel fait par Mme Bertrand que la formation d'OPP peut se faire en cours d'année de façon spontanée.

## 13. Questions des parents (variable)

**Question #1 :** « comment fonctionne le système de Parents – Bibliothécaires ? »

Réponse de Mme Bertrand : Les enseignants vont communiquer directement avec les parents de leur groupe pour demander des volontaires. Il est également possible d'écrire spontanément aux enseignants.

**Question #2 :** « comment fonctionne le portail Mozaik ? »

Réponse de Mme Bertrand : Patricia est la personne qui pourra guider les parents. Rappel du rôle de Mosaik : portail qui centralise les bulletins, les informations des spécialistes... pour chaque enfant

**Question #3 :** « Peut-on donner des livres à la bibliothèque de l'école ? »

Réponse de Mme Bertrand : NON, les dons ne sont plus acceptés depuis les directives COVID, qui sont toujours actives. Cependant, les dons de livres dans les classes sont acceptés.

**Question #4 :** « Les parents sont-ils informés des sorties scolaires prévues ? Les classes de même niveau profitent-elles des mêmes sorties ? »

Réponse de Mme Bertrand : Les parents sont toujours informés par les enseignants, environ 1 semaine avant la sortie. Les enseignants sont autonomes dans leur choix de sortie, cependant les horaires ont été faits pour leur permettre un temps de rencontre hebdomadaire, notamment pour préparer de possibles sorties communes.

**Question #5 :** « Les activités parascolaires vont-elles reprendre cette année ? »

Réponse de Mme Bertrand : Oui, il y aura notamment activité de basket, de chorale, de danse... La communication à ce sujet devrait se faire vers octobre.

**SCOOP de Mme Bertrand :** possible ouverture de contrat pour Mme Dodo Sterlin dans le cadre de « L'école inspirante »

## 14. Clôture de l'assemblée

Clôture de la séance à 20 :10



4300, rue de Lanaudiere  
Montreal (Quebec) H2J 3N9  
Telephone : 514 596-5835  
Telecopieur : 514 596-6931